

SR3A

Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses affluents

LE KIT DE COM'

N° 4 - HIVER 2022

#citoyens
#connaître
#comprendre
#agir

Recharge sédimentaire de l'Ain

Le SR3A

L'essentiel à savoir

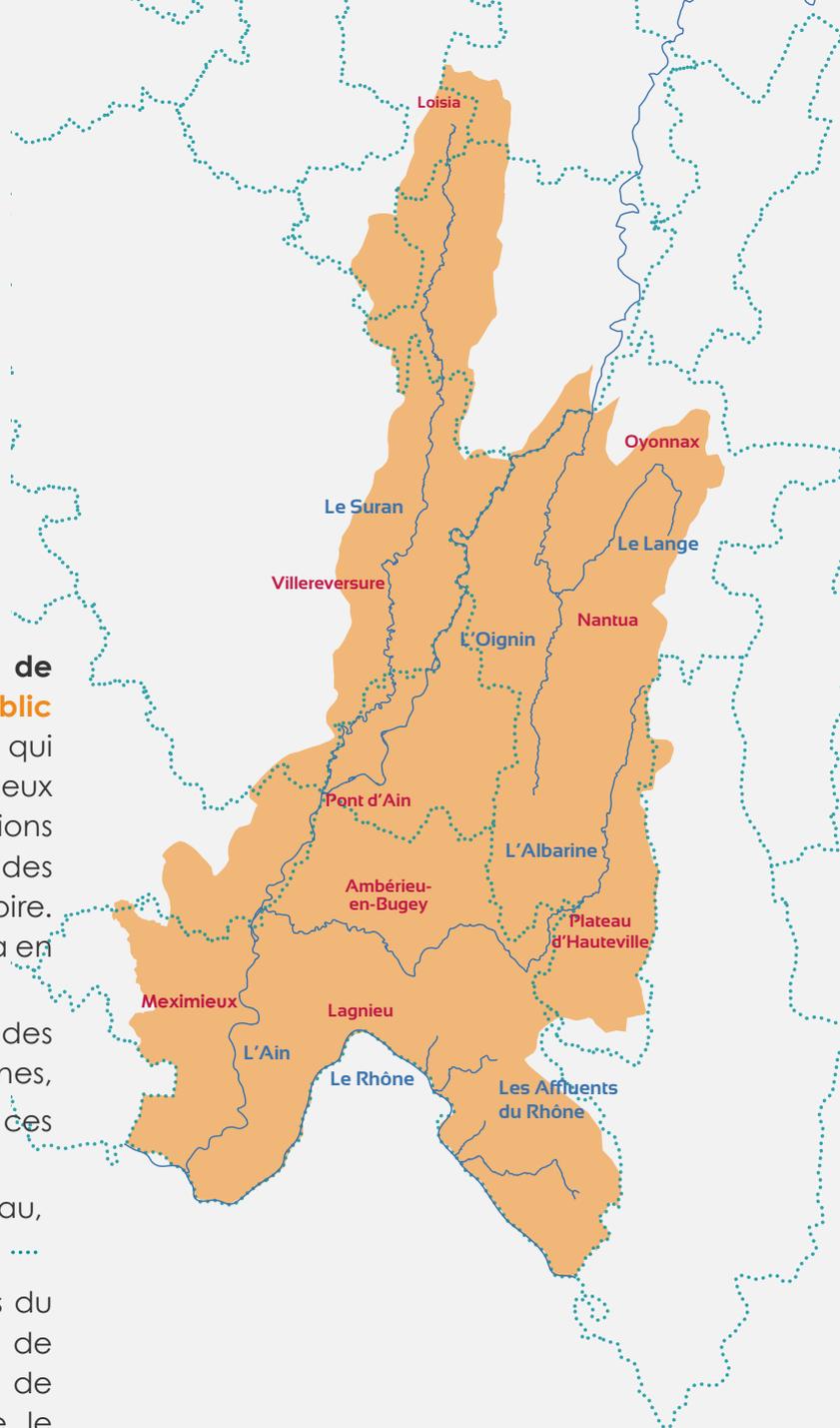
Le **syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents** est un **établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau** qui porte la mission GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par le transfert de compétences des sept intercommunalités* de son territoire. Concrètement, cela signifie que le SR3A a en charge :

- La gestion des rivières, des lacs, des zones humides et des eaux souterraines,
- La protection de la biodiversité sur ces milieux aquatiques,
- La préservation de la ressource en eau,
- La prévention des inondations.

Le SR3A intervient sur les bassins-versants du Suran, du Lange/Oignin, de l'Albarine, de la Vallée de l'Ain de l'aval du barrage de Coiselet à sa confluence avec le Rhône, le Rhône et ses affluents de la commune de Lhuis à Saint-Maurice-de-Gourdans.

Le SR3A est ainsi un acteur au service de l'intérêt général du territoire et de ses habitants.

**Grand Bourg Agglomération, Communauté de Communes de la Dombes, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, Haut Bugey Agglomération, Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, Communauté de Communes Terre d'Émeraude, Communauté de Communes Porte de Jura.*



1 700 km²
de territoire



1 300 km
de rivière



142
communes



161 000
habitants

INFORMER

Le kit de com' citoyen

Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents propose aux collectivités locales de son territoire - les intercommunalités et les communes - de diffuser des informations aux habitants via les outils de communication propres à chaque collectivité.

Le SR3A diffuse dans ce kit de communication des articles clés en main choisis car illustrant l'activité du SR3A et rédigés pour le public spécifique des citoyens.

En tant que collectivités, vous êtes libres de **piocher dans ce kit les articles pertinents** à votre périmètre et à votre contexte local. Pour chaque article, vous trouverez en en-tête la mention des intercommunalités concernées.

Certains articles plus généraux concernent l'ensemble du territoire. Les quelques mots de présentation du syndicat donnés en deuxième page peuvent également être repris.

Les prochains kits de com' seront disponibles en février et juin 2023.

À savoir pour le bon usage de ce kit :

- Dans le sommaire, les titres possèdent un lien pour naviguer facilement dans le document,
- Les articles sont libres de droit, ils peuvent être repris tels quels ou éventuellement modifiés avec une vigilance à garder le sens du propos du SR3A,
- Les photos ne sont pas libres de droit, les copyrights photos sont indiqués pour chacune et doivent systématiquement être mentionnés,
- Les contenus peuvent être diffusés sur le magazine ou la lettre d'information de la collectivité, sur le site internet et/ou sur les réseaux sociaux.

Après avoir utilisé ce kit, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous dire :

- Les articles que vous avez relayés et sur quels supports,
- Toutes suggestions ou besoins particuliers pour les prochains numéros.

Contact au SR3A :

Océane Guignard, chargée de communication

oceane.guignard@ain-aval.fr

SOMMAIRE

- 1 - La restauration du Suran sur la commune de Villereversure est terminée p. 5
- 2 - Le SR3A poursuit son programme d'entretien et de restauration des boisements des berges du Suran et de ses affluents p. 6
- 3 - La première phase de la recharge sédimentaire de la rivière d'Ain est concluante! ...p. 7
- 4 - NOUVEAU GUIDE: Les droits et devoirs des propriétaires de cours d'eau p. 8
- 5 - Le Syndicat de la Rivière d'Ain a réalisé des travaux de curage sur dans l'ancien lit du Buizin p. 9
- 6 - Des travaux pour permettre un meilleur écoulement de la Cozance dans la traversée de Douvres p. 10
- 7 - Un été 2022 marqué par une sécheresse exceptionnelle p. 11
- 8 - 53 tonnes de déchets collectés cet été aux abords de la rivière d'Ain p. 12
- 9 - INFOGRAPHIE: Les 5 gestes qui préservent vraiment la ressource en eau p. 13

À L'ÉTUDE

Les opérations en faveur d'un bon fonctionnement des milieux aquatiques

Communes concernées: Grand Bourg Agglomération,

Article 1

La restauration du Suran sur la commune de Villereversure est terminée

Le Syndicat de la rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) a terminé en cette fin d'année les travaux de restauration écologique du Suran. Situé précisément entre la voie SNCF et le pont de Noblens, le chantier répondait à deux volontés :

- Récréer deux lits emboîtés, un d'étiage et un moyen, pour le bon écoulement des eaux. Le lit d'étiage correspond aux débits faibles et le lit moyen aux débits normaux. Ainsi, ce double lit de la rivière connecté à une ripisylve, régénérée avec des essences locales pour l'occasion, préserve les habitats aquatiques pour toutes les espèces aquatiques.
- Faciliter le transport sédimentaire (déplacements des galets, des graviers, etc.) mais aussi protéger les berges et les dessertes d'exploitations agricoles attenantes de l'érosion.

Le chantier a aussi été l'occasion de créer un espace de promenade pour les habitants le long du chemin du "trou noir".

En chiffre :

1 700 m linéaires : longueur concernée par les travaux

467 000 euros HT : montant total des travaux

Contact au SR3A : Cyril Fréquelin, Animateur Territorial, au 04 74 37 42 80

Photo N° 1 - Mention Copyright obligatoire : SR3A ;



ACTIONS

Les opérations en faveur d'un bon fonctionnement des milieux aquatiques

Communes concernées: Terre d'Émeraude, Porte du Jura

Article 2

Le SR3A poursuit son programme d'entretien et de restauration des boisements des berges du Suran et de ses affluents

Depuis 2020, le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses affluents pilote un programme de gestion des boisements des berges du Suran. Ce programme a pour objectif de réduire les risques d'inondations en cas d'épisodes pluvieux intenses et à reconstituer des corridors écologiques pour la faune. Il comprend des opérations récurrentes :

- Des travaux forestiers avec un bûcheronnage sélectif, en proximité urbaine, afin d'enlever des arbres penchés ou malades ou indésirables avant que ceux-ci ne tombent et encombrant un pont,
- Le retrait d'embâcles (accumulation naturelle de matériaux apportés par l'eau) lorsque ceux-ci sont problématiques, La restauration de la ripisylve avec les plantations de végétaux locaux, de buissons et d'arbres judicieux,
- La gestion sédimentaire au droit des ponts pour d'abord assurer leur transit naturel vers l'aval, puis pour équilibrer les sédiments dans le lit global de la rivière,
- L'installation d'équipements agricoles de type clôtures et abreuvoirs, en concertation avec les exploitants des terrains et les propriétaires.

L'intervention du SR3A est jugée d'Intérêt Général par les services de la préfecture (arrêtés préfectoraux). Les cours d'eau du bassin-versant du Suran sont non domaniaux. Ainsi, sauf cas particulier, les berges et le lit des cours d'eau appartiennent aux propriétaires riverains qui ont en charge son entretien. La loi sur l'eau permet à un maître d'ouvrage public d'intervenir sur les propriétés privées pour réaliser l'étude, l'exécution et/ou l'exploitation de travaux sous condition qu'ils présentent un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visent l'aménagement et la gestion de l'eau, et cela sans aucune participation financière des riverains.

Contact au SR3A : Benjamin Trottet, Chargé de Projet - Référent Entretien, au 04 74 37 42 80

Photo N° 2 - Mention Source obligatoire : SR3A



ACTIONS

Les opérations en faveur d'un bon fonctionnement des milieux aquatiques

Communes concernées: Grand Bourg Agglomération / Rives de l'Ain - Pays de Cerdon / Plaine de l'Ain / Dombes

Article 3

La première phase de la recharge sédimentaire de la rivière d'Ain est concluante!

15000 m³ de galets! C'est ce qu'il manque à la rivière d'Ain chaque année pour que cette dernière puisse maintenir son équilibre sédimentaire. Le Syndicat de la Rivière d'Ain a donc réalisé des travaux conséquents sur le site de Terre Soldat à Varambon.

Après une première phase de défrichement l'hiver dernier d'une zone repérée comme riche en futurs sédiments, le SR3A a procédé à la fin de l'été au terrassement. Concrètement, toute la zone a été creusée et les cailloux extraits, puis réinjectés dans la rivière sur une zone à proximité. Le chantier a été optimisé à chaque étape pour réduire les impacts sur la biodiversité avec plusieurs secteurs boisés préservés et réduire autant que possible la pollution des camions avec une réinjection au plus proche de l'extraction.

L'espace libéré sera alors plus régulièrement en eau et constituera un milieu accueillant pour de nombreuses espèces animales, tout particulièrement les amphibiens. Les crues de l'Ain façonneront progressivement ce milieu qui sera en libre évolution.

Une seconde phase de réinjection est prévue à la fin de l'été 2023.

Contact au SR3A : Samuel Monnet, Animateur Territorial, au 04 74 37 42 80



Photo N°3 - Mention Copyright obligatoire : SR3A ;

Textes complémentaires facultatifs:

La recharge sédimentaire c'est quoi?

Le bon fonctionnement de la rivière d'Ain est perturbé en raison d'une arrivée de matériaux solides insuffisante. La recharge sédimentaire consiste à injecter dans le cours d'eau des graviers et des galets pour compenser ce manque et contribuer ainsi à la préservation du lit, du niveau de la nappe, des espaces annexes et des espèces qui y vivent.

Le transport sédimentaire, ça fonctionne comment?

Une rivière est un théâtre où se joue en permanence un équilibre entre le débit liquide (l'eau) et le débit solide (les galets). Selon les courants, une rivière déplace ou dépose les sédiments: sables, graviers, galets... de l'amont vers l'aval mais aussi latéralement. Les sédiments forment un « matelas » qui évolue au fil des ans. Le transport de galets s'effectue comme sur un tapis roulant au mouvement continu: si la quantité de sédiments disponibles est insuffisante, le tapis roulant n'est plus alimenté et la rivière puise dans ses réserves: son lit.

ACTIONS

Informer les citoyens

Communes concernées: Toutes

Article 4

NOUVEAU GUIDE: Les droits et devoirs des propriétaires de cours d'eau

On imagine souvent que les rivières n'appartiennent à personne, que leur entretien incombe à l'État, à la commune ou au département. La réalité est bien différente et implique directement les propriétaires privés.

Le Syndicat de la Rivière d'Aval et de ses Affluents a édité un guide à destination des riverains avec de précieux conseils sur les bons gestes et les essences à favoriser sur les berges notamment.

Le guide est en libre téléchargement sur le site internet du syndicat dans "Centre de ressources" ou www.ain-aval.fr/centre-de-ressources

Contact au SR3A: Benjamin Trottet, Chargé de Projet - Référent Entretien, au 04 74 37 42 80

Photo N° 4 - Mention Copyright obligatoire: SR3A



ACTIONS

Les opérations en faveur d'un bon fonctionnement des milieux aquatiques

Communes concernées: Plaine de l'Ain

Article 5

Le Syndicat de la Rivière d'Ain a réalisé des travaux de curage sur dans l'ancien lit du Buizin

À Saint-Denis-en-Bugey, une partie du Buizin traverse le bourg, passe sous la route départementale 1075 et enfin longe un temps celle-ci avant de rejoindre l'Albarine. Il y a encore quelques décennies, dès son passage sous la route départementale, le Buizin tirait tout droit, sur un linéaire d'environ 350 m, avant de s'infiltrer dans ce qui était localement appelé les « pertes du Buizin ». Aujourd'hui, ces pertes ne sont en eau que lors des épisodes pluvieux. Le lit s'est comblé et envasé, au point qu'il perturbe le bon écoulement des eaux sous la route départementale. Des habitations pouvaient être menacées lors des épisodes pluvieux intenses.

Courant avril 2022, le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) est intervenu en aval de la route pour réaliser un curage permettant de redonner au fossé son gabarit initial et d'améliorer significativement les conditions d'écoulement. Conjointement, le service des routes du conseil départemental de l'Ain est intervenu pour assurer l'entretien sous la route.

Pour ces travaux dont le montant s'élève à 1 500 € HT, le SR3A a été appuyé par les services techniques de la mairie de Saint-Denis-en-Bugey qui ont réalisé le débroussaillage. Le ruisseau passant sur des parcelles privées, le SR3A a obtenu un arrêté préfectoral reconnaissant le caractère d'intérêt général de l'opération.

Contact au SR3A : Samuel Monnet, Animateur Territorial, au 04 74 37 42 80

Photo N° 5 - Mention Copyright obligatoire : SR3A



ACTIONS

Les opérations en faveur d'un bon fonctionnement des milieux aquatiques

Communes concernées: Plaine de l'Ain

Article 6

Des travaux pour permettre un meilleur écoulement de la Cozance dans la traversée de Douvres

Lors des épisodes pluvieux intenses de 2021, la Cozance a débordé dans la traversée de Douvres, entraînant l'inondation de quelques habitations ainsi que la détérioration de la voirie communale. Si ces débordements sont avant tout le résultat d'évènements météorologiques exceptionnels, la commune a souhaité réaliser des travaux de rattrapage d'entretien en substitution de ce qui est normalement à la charge des riverains. À préciser que ces travaux, suppression de concrétions calcaires et enlèvements d'atterrissements, s'ils permettent d'améliorer localement les écoulements, ne pourront pas empêcher de nouveaux débordements en cas de crues conséquentes.

Fin avril 2022, le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) a pris en charge cette opération qui s'inscrit dans l'intérêt général. Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau a également été réalisé et soumis aux services de l'État. Les travaux, réalisés par l'entreprise Brunet TP, ont été financés par le SR3A et ont coûté 7 200 € HT.

Contact au SR3A : Samuel Monnet, Animateur Territorial, au 04 74 37 42 80

Photo N° 6 - Mention Copyright obligatoire : SR3A



Article 7

Un été 2022 marqué par une sécheresse exceptionnelle

Cela n'a échappé à personne! Le printemps et l'été 2022 ont été marqués par des températures au-delà des normales et un déficit pluviométrique conséquent. Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et Affluents, qui réalise les suivis météorologiques et hydrologiques pour la cellule d'alerte, a édité les constats en octobre.

L'insolation cumulée entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022 est en hausse de 23 %. Concernant les précipitations, les mois de mai et juillet 2022 sont les mois les plus secs jamais enregistrés à Ambérieu-en-Bugey avec respectivement -98 % et -100 % de précipitations.

Des arrêtés préfectoraux ont placé tout le département en situation de crise concernant les eaux superficielles le 12 août et, au 30 septembre, le territoire « Rivières du Bugey » qui couvre le SR3A, était encore dans cette situation.

Cette situation s'est traduite également par une forte activité de la cellule d'alerte, en charge de la gestion de la rivière d'Ain en période estivale. Pas moins de neuf lâchers d'eau ont été réalisés depuis Vouglans afin d'agir sur la limitation des développements des algues et de limiter l'impact des périodes de canicule subies cet été sur le réchauffement de l'eau.

Bien que les températures soient redescendues courant septembre, la situation, notamment sur les eaux superficielles, peine à s'améliorer durablement.

Contact au SR3A : Gaëla Le Béchech, Chargée de Projet Qualité/Quantité, au 04 74 37 42 80

Photo N° 7 - Mention Copyright obligatoire : SR3A



L'info du SR3A

Intercommunalités concernées : Grand Bourg Agglomération / Rives de l'Ain - Pays de Cerdon / Plaine de l'Ain / Dombes

Article 8

53 tonnes de déchets collectés cet été aux abords de la rivière d'Ain

À l'image de 2021, le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) a participé à la gestion de la fréquence estivale 2022 en prenant part à la cellule de coordination en partenariat avec les services de l'état, l'OFB, l'ONF, la gendarmerie, le département de l'Ain, l'ARS et les communautés de communes. Un important travail de communication a été fait avec la réalisation d'un panneau d'information qui a été positionné sur six secteurs stratégiques accueillant de nombreuses personnes :

- En amont et en aval du pont de Pont d'Ain
- Au pont de Chazey
- Au stade de foot de Vilieu-Loyes-Molon
- Au pont de Blyes
- Sur le parking de Port Galand

L'opération de nettoyage des berges de la rivière d'Ain 500 m amont et aval des huit ponts par les brigades nature a été réitérée et **pas loin de 10 tonnes de déchets ont été collectés** sur toute la saison estivale - contre 4,7 tonnes en 2021.

En comptabilisant tous les bacs disposés tout le long de la rivière (sur le secteur de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain), ce sont 53 tonnes de déchets qui ont été déposés contre 24,5 tonnes en 2021.

Contact au SR3A : Mickaël Le Gall, Chargé de Projet NATURA 2000, au 04 74 37 42 80

Photo N° 8 - Mention Copyright obligatoire : SR3A



EN BREF

Informers les citoyens

Communes concernées: Toutes

Article 9

INFOGRAPHIE: Les 5 gestes qui préservent vraiment la ressource en eau

5 gestes qui préservent (vraiment) l'eau

- 1 Choisir une station de lavage avec recyclage de l'eau**
Encore mieux !
Laisser la pluie faire le boulot !
- 2 Arroser le potager et les plantations en toute fin de journée**
Encore mieux !
Installer un récupérateur d'eau de pluie !
- 3 Oublier qu'il y a une baignoire dans la salle de bain**
Encore mieux !
Passer moins de 5 minutes sous la douche !
- 4 Placer une bouteille dans le réservoir de la chasse d'eau**
Encore mieux !
Installer des toilettes sèches
- 5 Utiliser un lave-vaisselle économique en eau**
Encore mieux !
Y mettre la vaisselle vraiment sale (pas de pré-lavage)

D'autres idées ?
www.ain-aval.fr

SR3A
Ain Aval & Affluents

Photo N° 9 - à utiliser en format paysage ou portrait - Mention Copyright obligatoire : SR3A

Ce kit de communication est réalisé par le SR3A grâce au soutien de :



au service de ses sept intercommunalités membres :

